

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **3 mai 2010**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 3 Karine Fleury	Siège No 6 Alain Bahl

Le conseiller Louis Bissonnette est absent

Est également présente
Martine Bernier, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2010-05-133

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 3 mai 2010

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal — séance du 6 avril 2010

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Avril 2010
- 5 Dépôt état comparatif au 31 mars 2010
- 6 Remboursement au du fond de roulement
- 7 Simultanéité des Élections Scolaires et Municipales
- 8 Vente pour taxes 2010 - Représentant
- 9 Séminaire Infotech
- 10 Destruction et recyclage matériel informatique
- 11 Formation ADMQ - Projet de loi 76
- 12 Vérificateur comptable - Facture intérimaire
- 13 Panneau Bienvenue à L'Avenir
- 14 Fonds TEU - Fonds Carrières / sablières
- 15 Réparation balcon bureau municipal
- 16 Avis de motion Règlement 640-10 - Délégation de pouvoir
- 17 Adoption - Politique des dépenses
- 18 Adoption - Politique des subventions octroyées par la municipalité
- 19 Adoption Politique de civilité
- 20 Avis de motion Règlement 638-10 - Modifiant le Règl: 526-98 - TEU

- 21 Avis de motion Règlement 639-10 - Modifiant le Règl. 605-05 - TEU
- 22 Démission S. Beaudry
- 23 OMH - Dépôt des états financiers 2009
- 24 Achat - caméra de surveillance
- 25 Projet L'Écomarché de L'Avenir

Sécurité incendie

- 26 Achat avril 2010

Voirie

- 27 Entretien paysager 2010
- 28 Paysagement gloriette - Budget
- 29 Autorisation d'embauche - Contrôle Carrières / Sablières
- 30 Achat Abat-Poussière
- 31 Taxes d'accise 2006-2009 Programmation de travaux
- 32 Serrure - Garage-Caserne
- 33 Formation MMQ - Risque d'incendie en milieu de travail
- 34 Rapiéçage 2010 - Demande de soumission
- 35 Achat tracteur à pelouse

Hygiène du milieu

- 36 Transfert - Fonds Réserve des eaux usées
- 37 Achat d'alun

Urbanisme et zonage

- 38 Dérogation mineure - Lot 15-8
- 39 2e projet règlement 637-10 - Changement zonage SRDP

Loisirs et culture

- 40 Fête Nationale - Autorisation parade et Bruit
- 41 Club Air Soleil - Autorisation de bruit
- 42 Loisirs - Subvention Fête National
- 43 Fabrique - Feuillet paroissial
- 44 Rénovation local des Loisirs
- 45 Remplacement des arbres morts
- 46 Commandite Junior Charpentier-Leclerc + lettre d'appui Député de Johnson
- 47 Semaine de l'action bénévole
- 48 Gloriette - Gouttières
- 49 Réseau biblio - Assemblée annuelle
- 50 Lien internet - Maison de la Culture
- 51 Projet Parc-École 2011

Général

Varia :

- 52 **Correspondance**
Correspondances reçues - Avril 2010
- 53 **Période à l'assistance**
- 54 **Levée de l'assemblée**

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-134

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 AVRIL 2010

Il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 avril 2010, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2010-05-135

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2010

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2010, tels que présentés.

Comptes à payer conseil du mois de mai 2010	
Nom du fournisseur	Solde
Action Solutions Sans Fil inc	310.86 \$
Action Solutions Sans Fil inc	310.86 \$
Bell Canada	330.62 \$
Bell Canada	123.57 \$
Bell Canada	78.19 \$
Exova	118.52 \$
Exova	281.06 \$
Quinc. Jacques Provost inc	6.50 \$
Quinc. Jacques Provost inc	82.23 \$
Camions Freightliner Drummondville	152.83 \$
Carrieres PCM Inc.	215.65 \$
Chambre de commerce de Drummond	13.98 \$
Chambre de commerce de Drummond	14.51 \$
Chambre de commerce de Drummond	30.91 \$
Chambre de commerce de Drummond	45.94 \$
Commission scolaire des Chênes	757.10 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	146.79 \$
Pièces d'auto réusinées Drummondville inc	86.91 \$
Entreprise Ployard Ltee	5 638.11 \$
Hamel Propane inc	91.00 \$
Hamel Propane inc	357.22 \$
Hamel Propane inc	93.47 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	891.36 \$
Megaburo	104.55 \$
Megaburo	(3.35) \$
Megaburo	46.33 \$
Linde Canada Ltée	90.94 \$
Linde Canada Ltée	28.22 \$
Ministre du Revenu du Quebec	3 667.96 \$
MRC Drummond	6.00 \$
MRC Drummond	1 807.20 \$
Oxy-Centre inc	57.98 \$

Pépinière L'Avenir inc	37.22 \$
Receveur General du Canada	1 428.61 \$
Ressort Deziel in	644.13 \$
Robitaille Equipement inc	676.12 \$
La Coop Fédérée	1 049.75 \$
Bauval Tech-Mix	965.20 \$
Transport Fréchette	67.73 \$
Waste Management	58.33 \$
Houle Michel	24.91 \$
	20 936.02 \$

Incompressibles conseil de mai 2010	
Nom du fournisseur	Solde
ADMQ	208.82 \$
Bell Mobilite	53.42 \$
Bell Mobilite	40.50 \$
Bell Mobilite	32.28 \$
Bibliothèque Municipale	900.00 \$
Association des Chefs en	644.53 \$
CMP Mayer Inc.	609.53 \$
Michael Lynch	1 000.00 \$
Divers	363.11 \$
Divers	1 147.47 \$
Financière Banque Nationale Inc.	1 362.88 \$
Groupe CLR	387.73 \$
Hydro-Quebec	417.33 \$
Infotech	677.25 \$
MRC Drummond	3 078.39 \$
Ginette Boyce	100.00 \$
R.I.G.D. Bas St-François	6 455.83 \$
Thibault & Associés	88.72 \$
XITTEL inc.	113.22 \$
Lynch Sydney	91.47 \$
Fondation L'Avenir en Héritage	2 000.00 \$
	19 772.48 \$

SALAIRE AVRIL 2010	
Salaire net avril 2010	17 837.03 \$
Remises provinciales avril 2010	3 667.96 \$
Remises fédérales avril 2010	1 428.61 \$
SOUS-TOTAL SALAIRE AVRIL 2010	22 933.60 \$
SOUS-TOTAL CAP MAI 2010	20 936.02 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES MAI 2010	19 772.48 \$
TOTAL COMPTES À PAYER, MAI 2010	63 642.10 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS 2010

La directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2010.

R 2010-05-136

6. REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU la résolution R 3949-12-09, stipulant un transfert du compte de fonds de roulement au compte d'opération pour un montant de 53 000 \$;

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au fonds de roulement doit recevoir l'approbation du conseil;

ATTENDU QU'un montant 53 000 \$ est actuellement disponible au compte d'opération pour remboursement du fonds de roulement;

ATTENDU le remboursement 2010 au fonds de roulement prévu au budget 2010, d'une somme de 11 398.80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser un virement de **64 398.80 \$** du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de roulement No 203792;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-137

7. SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES

ATTENDU la résolution No R 2010-04-106;

ATTENDU QUE de nouvelles informations sont connues et que le conseil désire reporter sa prise de décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu **d'annuler la résolution No: R 2010-04-106** concernant la simultanéité des élections scolaires et municipales. Il est aussi résolu que le conseil de la municipalité de L'Avenir adopte ultérieurement une résolution statuant de sa prise de position à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-138

8. VENTE POUR TAXES 2010 – REPRÉSENTANT

ATTENDU QUE la présence d'une personne représentant la municipalité de L'Avenir est requise lors de la journée des ventes pour taxes, qui se tiendra le jeudi 10 juin 2010 aux locaux de la MRC de Drummond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser la directrice générale Mme Martine Bernier à agir à titre de représentante de la municipalité de L'Avenir lors de la journée des ventes pour taxes qui se tiendra le 10 juin 2010 aux locaux de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-139

9. SÉMINAIRE INFOTECH

ATTENDU QUE la firme Infotech, fournisseur du système comptable de la municipalité tiendra un atelier de formation le 9 juin 2010 à Sherbrooke;

ATTENDU QUE ladite firme y présentera les nouveaux développements du logiciel Sygem, utilisé par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Martine Bernier, ainsi que Madame Suzie Lemire, adjointe administrative, à assister à l'atelier de formation de la firme Infotech le 9 juin 2010 à Sherbrooke au coût de 50 \$ par inscription. Il est aussi résolu que les frais de déplacement et de repas soient remboursés aux participantes sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-140

11. DESTRUCTION ET RECYCLAGE MATÉRIEL INFORMATIQUE

ATTENDU QUE de vieux équipements électroniques désuets et hors d'usages sont à jeter;

ATTENDU QUE ces équipements consistent en :

- 1 portable;
- 1 imprimante matricielle;
- 2 "switch" box;
- 1 fax;
- 1 magnétoscope;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser la destruction par le recyclage des vieux équipements électroniques décrits ci-haut en utilisant les services de l'Éco-centre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-141

11. FORMATION ADMQ – PROJET DE LOI 76

ATTENDU QUE le poste de directrice générale demande une formation continue dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences;

ATTENDU QUE le programme de formation de L'ADMQ offre un vaste éventail de formation et que la formation « La gestion et l'octroi des contrats municipaux : Les suites du PL 76 » est offerte dans la région de Sherbrooke le 16 juin 2010 au coût 215 \$ plus taxes applicables incluant le repas du midi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser la directrice générale Madame Martine Bernier à s'inscrire et à participer à la formation « La gestion et l'octroi des contrats municipaux : Les suites du PL 76 » offerte dans la région de Sherbrooke le 16 juin 2010 au coût 215 \$ plus taxes applicables incluant le repas du midi. Il est aussi résolu de rembourser les frais de déplacement aller-retour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-142

12. VÉRIFICATEUR COMPTABLE – FACTURE INTÉRIMAIRE

ATTENDU QUE deux facturations intérimaires pour la préparation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et autres travaux spéciaux soit, une reddition de compte du programme TECQ ainsi qu'une reddition de compte du MTQ s'élèvent à 8 014.13 \$ plus 3 950.63 \$, taxes incluses, tel qu'indiqué aux factures intérimaires No 2576280 et No 2597494 de la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le paiement des factures intérimaires No 2576280 et No 2597494 de la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. au montant total de 11 964.76 \$ taxes incluses, pour la vérification comptable 2009 ainsi qu'autres travaux spéciaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. PANNEAU BIENVENUE À L'AVENIR

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

R 2010-05-143

14. FONDS TEU – FONDS CARRIÈRES / SABLIERES

ATTENDU un compte bancaire à la Caisse Desjardins des Chênes de Saint-Germain-de-Grantham sur lequel est rattaché un prêt concernant le réseau d'égout et n'ayant qu'une somme de 11.98 \$ dans ses coffres. Compte bancaire No : 204251;

ATTENDU un autre compte bancaire, toujours à la Caisse Desjardins des Chênes de Saint-Germain-de-Grantham utilisé à titre de fonds de réserve des eaux usées et ayant une somme de 13 364.22 dans ses coffres à titre de fonds de réserve des eaux usées. Compte bancaire No : 280017;

ATTENDU QUE la résolution No R 2010-04-102 autorisant l'ouverture d'un compte bancaire distinct pour le fonds des carrières / sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de procéder au transfert de tous les fonds du compte 280017 vers le compte 204251, soit une somme de 13 364.22 \$ et de renommé ce compte : "Fonds de Réserve TEU". Il est aussi résolu d'utiliser le compte 280017 comme compte distinct pour la saine gestion des droits des carrières / sablières et de le renommé "Fonds de Réserves Carrières / Sablières".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-144

15. RÉPARATION BALCON BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires au balcon du bureau municipal afin de le rendre plus sécuritaire aux usagers;

ATTENDU QUE le conseil désire recouvrir le balcon de tapis extérieur ainsi qu'ajouter une rampe supplémentaire à l'escalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser une dépense de 1 000 \$ afin de procéder aux réparations du balcon du bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 640-10 – DÉLÉGATION DE POUVOIR

Avis de motion et demande de dispense de lecture est par les présentes donné par le conseiller Alain Bahl **pour ce qui a trait à la dispense de lecture** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, le règlement No 640-10 abrogeant le règlement 619-08 relatif à la délégation de pouvoir. Copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil conformément à la loi.

R 2010-05-145

17. ADOPTION POLITIQUE DES DÉPENSES

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire établir des lignes directrices que les employés municipaux devront respecter avant d'autoriser des dépenses inférieures à 25 000 \$, le tout en conformité au règlement de délégation de pouvoir en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'adopter la politique des dépenses suivante :

POLITIQUE DES DEPENSES

1. PREAMBULE

La municipalité de L'Avenir, soucieuse du développement économique de son territoire, convient de démontrer cet intérêt par des actions concrètes.

2. OBJECTIFS

Établir des lignes directrices que les employés municipaux devront respecter avant d'autoriser des dépenses inférieures à 25 000,00 \$, le tout en conformité au règlement de délégation de pouvoir en vigueur.

Éliminer toutes possibilités de conflits d'intérêts.

Obtenir le meilleur bien ou service possible au meilleur prix tout en encourageant les fournisseurs ayant une place d'affaires sur le territoire de la Municipalité.

3. APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les services municipaux de la municipalité.

4. PROCEDURES

POUR LES ACHATS DE MOINS DE 2 000,00 \$

- Aucune demande de soumission n'est formellement requise.
- L'employé municipal peut prendre tous les moyens qu'il juge adéquats pour que l'achat soit effectué au prix le plus avantageux pour la Municipalité;
- Dans le cas où il y a un fournisseur local, l'achat se fera localement.

POUR LES ACHATS DE MOINS DE 4 999,99 \$

- Soumission auprès d'au moins deux (2) fournisseurs locaux;
- La règle de la politique qualité - prix s'applique et l'achat est autorisé par l'employé municipal, conformément au règlement de délégation de pouvoir en vigueur;
- Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul fournisseur local, il faudra obtenir une autre soumission de l'extérieur;

- Dans le cas où le fournisseur local ne représente pas le prix le plus bas, la commande pourra lui être accordée si la différence n'excède pas plus de 10 %.

POUR LES ACHATS DE 5 000,00 \$ A 24 999,99 \$

- Soumission par invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs locaux;
- La règle de la politique qualité - prix s'applique et l'achat est autorisé par résolution du conseil municipal, conformément au règlement de délégation de pouvoir en vigueur;
- Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul fournisseur local, il faudra obtenir une autre soumission de l'extérieur;
- Dans le cas où le fournisseur local ne représente pas le prix le plus bas, la commande pourra lui être accordée si la différence n'excède pas plus de 10 %.

POUR LES ACHATS DE PLUS DE 25 000,00 \$

- Soumission selon les règles concernant les contrats municipaux, tel que prévu par le *Code municipal*.

Aucun employé municipal n'est autorisé à divulguer à un fournisseur le prix qui lui aurait déjà été fourni par un autre fournisseur.

Aucun achat ne doit être divisé en plusieurs commandes dans le but d'éviter ou de modifier la procédure d'acquisition ou les contrôles d'approbation applicables.

Les commandes sont adjudgées sur la base des soumissions originales présentées par les soumissionnaires.

La municipalité de L'Avenir se réserve en tout temps le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Tous les montants indiqués à la présente politique incluent les taxes applicables aux achats de biens et services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2010-05-146

18. ADOPTION -POLITIQUE DE SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité est régulièrement sollicitée par des organismes et des associations afin d'octroyer des subventions pour la réalisation de diverses activités;

ATTENDU QUE la municipalité désire conserver son équilibre budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter la politique de subventions octroyées par la municipalité suivante :

POLITIQUE DE SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

1 PREAMBULE

La municipalité est régulièrement sollicitée par des organismes et des associations afin d'octroyer des subventions pour la réalisation de diverses activités.

Dans le but de conserver son équilibre budgétaire, la municipalité doit se doter d'une politique de subventions afin d'établir les lignes directrices à appliquer lors de telles demandes.

2 CRITERES DE SELECTION

Pour qu'une demande soit sélectionnée et subventionnée, elle devra répondre aux critères suivants :

- provenir d'organismes ou de citoyens de la municipalité;
- provenir d'organismes offrant des services aux citoyens de la municipalité;
- servir à la réalisation d'une activité et non à couvrir les dépenses courantes de l'organisme ou de l'association;
- l'activité prévue doit être accessible à l'ensemble de la population visée par la demande;
- l'activité prévue doit avoir un objectif éducatif, sportif, culturel ou social.

3 RECEPTION DES DEMANDES

Toute demande de subvention devra être transmise au bureau municipal sur le formulaire prévu à cet effet.

Les demandes visant des activités qui seront réalisées au cours de l'année subséquente à la demande devront être déposées avant le 15 octobre de chaque année afin d'être prises en considération lors de la préparation du budget municipal.

Les demandes visant des activités qui seront réalisées durant l'année en cours pourront être déposées en tout temps et seront soumises au conseil municipal pour étude. Ce dernier dispose d'une enveloppe discrétionnaire, dont le montant maximal est déterminé lors de la préparation du budget, qui sera distribué selon l'acceptation des demandes, et ce, jusqu'à l'épuisement des fonds.

Le fait de déposer une demande ne garantit pas l'octroi d'une subvention.

4 VERSEMENT

Les subventions seront versées suite à la présentation d'un rapport d'activité et des pièces justificatives prouvant la réalisation de l'activité prévue et répondant aux critères de sélection.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-147

19. ADOPTION -POLITIQUE DE CIVILITÉ

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire établir des lignes directrices en matière de civilité auprès des employés et membres du conseil lors d'événements personnels le tout en conformité au règlement de délégation de pouvoir en vigueur et de contrôle et suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter la politique de civilité suivante :

POLITIQUE DE CIVILITE DE LA MUNICIPALITE

1 PREAMBULE

Ce document a comme objectif d'apporter une dimension humaine dans les événements heureux ou malheureux que vivent les employés et les membres du conseil, et ainsi donner un témoignage d'appréciation.

2 DEFINITION

EMPLOYÉ

Toute personne à l'emploi de la municipalité de façon permanente (temps plein et partiel) ayant complété seize (16) semaines consécutives de travail.

MEMBRES DU CONSEIL

Maire et conseillers

POMPIERS VOLONTAIRES

Employé qui travaille pour le service incendie et qui occupe différentes tâches selon les besoins.

RETRAITÉ

Tout employé ayant été à l'emploi de la municipalité jusqu'à sa retraite, minimum 55 ans.

RÉCEPTION DE TYPE APÉRITIF

Réception intime (employés et membres du conseil où seul l'apéritif est servi.

RÉCEPTION DE TYPE 5 À 7

Réception (employés et membres du conseil) où des amuse-gueules sont servis avec l'apéritif.

3 CIVILITES

DÉCÈS**Plante ou fleurs d'une valeur de 100 \$;**

- Employés, conjoint, père, mère, frère, sœur et enfant de l'employé, d'un pompier volontaire ou d'un membre du conseil.

PLANTE OU FLEURS D'UNE VALEUR DE 70 \$

- Beaux-parents, beau-frère, belle-sœur de l'employé, d'un pompier volontaire ou d'un membre du conseil.

Communiqué aux employés, aux pompiers volontaires, aux membres du conseil et dans le Journal municipal.

DÉPART VOLONTAIRE (EMPLOYÉ)

Réception de type apéritif "facultatif"

Communiqué aux employés, aux membres du conseil et dans le journal municipal.

HOSPITALISATION OU MALADIE LONGUE DURÉE

Plantes ou fleurs d'une valeur de 50 \$, maximum 1 par année

- Hospitalisation : minimum 2 jours
- Maladie longue durée : minimum 3 semaines.

MARIAGE (EMPLOYÉ)

Panier de produits : d'une valeur de 50 \$

Communiqué aux employés, aux membres du conseil et dans le journal municipal.

NAISSANCE OU ADOPTION (EMPLOYÉ)

Cadeau : Personnalisé ou plantes ou fleurs d'une valeur de 50 \$

Communiqué aux employés, aux membres du conseil et dans le journal municipal.

RETRAITE (EMPLOYÉ)

Cadeau souvenir : 20 \$ par année de service, sans maximum.

Réception de type 5 à 7

Communiqué aux employés, aux pompiers volontaires, aux membres du conseil et dans le journal municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 638-10 – MODIFIANT LE RÈGL: 526-98 – TEU

Avis de motion est donné par la conseillère Karine Fleury qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement 638-10 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 526-98 décrétant la construction d'un réseau de collecte des eaux usées et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût, en vue d'agrandir le périmètre de taxation.

21. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 639-10 – MODIFIANT LE RÈGL: 605-05 – TEU

Avis de motion est donné par le conseiller François Vallières qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement 639-10 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 605-05 créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées, en vue d'agrandir le périmètre de taxation.

R 2010-05-148

22. DÉMISSION S. BEAUDRY

ATTENDU la démission reçue de Monsieur Simon Beaudry de son poste concernant le déneigement des balcons au bureau municipal et les bacs à ordures et recyclage à apporter au bord de la route pour ramassage, du bureau municipal, du centre des Loisirs et de la bibliothèque municipale;

ATTENDU la proposition de Monsieur Patrick Trahan à reprendre cette tâche aux mêmes conditions telles que décrites à la résolution R 3947-12-09, soit :

- Bacs au bord de la route pour ramassage, du bureau municipal, du centre des Loisirs et de la bibliothèque municipale : 50 \$/mois
- Déneigement balcons bureau municipal : 50 \$/mois
- Déneigement des balcons à effectuer durant la période du 15 novembre au 15 avril inclusivement, et ce, de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'accepter la démission de Monsieur Simon Beaudry. Il est aussi résolu d'embaucher Monsieur Patrick Trahan au poste concernant le déneigement des balcons au bureau municipal et les bacs à ordures et recyclage à apporter au bord de la route pour ramassage, du bureau municipal, du centre des Loisirs et de la bibliothèque municipale. Il est aussi résolu qu'une période de probation de 6 mois soit respectée avant de procéder à la confirmation de Monsieur Trahan à ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-149

23. OMH – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2009

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2009 de l'OMH sont déposés au présent conseil;

ATTENDU QUE ce dépôt doit faire l'objet d'une résolution d'adoption de la part du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'adopter les états financiers se terminant au 31 décembre 2009 de l'OMH (Office Municipal d'Habitation de L'Avenir) tel que préparé par la firme Lemire, Lemire, Comptables agréés, SENC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-150

24. ACHAT – CAMÉRA DE SURVEILLANCE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire implanter des mesures de contrôles et vérifications au niveau des matières extraites des carrières / sablières situées sur son territoire;

ATTENDU QUE la recommandation du conseiller Alain-Serge Vigeant de procéder à l'achat de caméra de surveillance au coût de 200 \$ chacune du fournisseur BC Sécurité de Drummondville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser une dépense de 400 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de deux caméras de surveillance du fournisseur BC Sécurité de Drummondville. Il est aussi résolu que cette dépense soit prélevée du fonds d'imposition des droits des carrières / sablières tel qu'adopté à la résolution No R 2010-04-131.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-151

25. PROJET L'ÉCOMARCHÉ DE L'AVENIR

ATTENDU QUE le projet de L'Écomarché de L'Avenir est une coopérative de solidarité à but non lucratif dont la mission est de rendre les produits régionaux accessibles à la population;

ATTENDU QU'une demande écrite a été reçue au bureau municipal pour une commandite de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'octroyer une commandite de 5 000 \$ au projet de L'Écomarché de L'Avenir. Il est aussi résolu que ce montant soit prélevé du surplus accumulé du fond général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-152

SÉCURITÉ INCENDIE
26. ACHAT MAI 2010

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir
Demande d'achat pour mai 2010

		Coût unit.	Qté	Total
<u>Formation</u>				
02 220 01 454	Formation de 32 heures Opérateur d'autopompe pour Alexandre Côté, Mike Drouin, Francis Rose	775.00 \$	3	2 325.00 \$
<u>Équipement</u>				
02 220 00 725	Réparation de deux lances 1 1/2"	200.00 \$	1	200.00 \$
<u>Caserne</u>				
02 220 00 725	Déshumidificateur 70 chopines	375.00 \$	1	375.00 \$
Total de la demande				2 900.00 \$

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 2 900 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Pierre Lavallée mentionne qu'il est en conflit d'intérêt aux points 27, 28 et 45. Ce dernier demande à Monsieur le maire Parenteau que les délibérations pour ces points puissent être faites et qu'il se retire des discussions.

R 2010-05-153

VOIRIE
27. ENTRETIEN PAYSAGER 2010

le conseiller Pierre Lavallée s'est retiré des délibération

ATTENDU QUE les aménagements paysagers de la municipalité, soit au bureau municipal et à la gloriette, nécessitent de l'entretien annuel;

ATTENDU QU'une offre de service d'Entretien paysager Julie Houle est reçue d'une somme de 1 023 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette offre de service comporte un aménagement paysager à réaliser au bureau municipal au montant de 602.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser l'entreprise Entretien paysager Julie Houle à procéder à l'entretien annuel des aménagements paysagers du bureau municipal et de la gloriette au

coût de 1 023 \$ plus les taxes applicables. Il est aussi résolu d'autoriser une dépense pour la réalisation d'un aménagement paysager au bureau municipal au coût de 602.50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-154

28. PAYSAGEMENT GLORIETTE – BUDGET

le conseiller Pierre Lavallée s'est retiré des délibérations

ATTENDU QUE le comité d'embellissement de L'Avenir recommande de créer un aménagement paysager autour de la gloriette;

ATTENDU la recommandation du comité d'embellissement de L'Avenir d'accorder un budget de 1 000 \$ afin de créer cet aménagement paysager que celui-ci se chargera de réaliser gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser une dépense de 1 000 \$ plus les taxes applicables pour la création d'un aménagement paysager autour de la gloriette, à être réalisé gratuitement par le comité d'embellissement de L'Avenir. Il est aussi résolu que la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier en collaboration avec le conseiller Pierre Lavallée soient mandatés à approuver le plan d'aménagement avant la réalisation des travaux;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-155

29. AUTORISATION D'EMBAUCHE – CONTRÔLE CARRIÈRES / SABLIERES

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire implanter des mesures de contrôles et vérifications au niveau des matières extraites des carrières / sablières situées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'embauche de deux personnes à être affectées à la surveillance des carrières sablières. Un taux horaire de 10 \$ par heure est consenti à raison de total d'heure de surveillance de plus ou moins 20 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-156

30. ACHAT – ABAT- POUSSIÈRE

ATTENDU QUE l'épandage d'abat-poussière sera bientôt à effectuer;

ATTENDU QU'une somme de 27 000 \$ est prévue au budget 2010;

ATTENDU QUE deux épandages sont à prévoir en 2010;

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier demandera à l'inspecteur en voirie, Monsieur Sidney Lynch, de fournir deux à trois (2 à 3) soumissions avant de procéder à l'achat afin de s'assurer du coût le plus avantageux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de rendre disponible un montant de 22 000 \$ afin de procéder à des travaux d'épandage d'abat-poussière;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-157

31. TAXE D'ACCISE 2006-2009 PROGRAMMATION DE TRAVAUX

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle. Il est aussi résolu que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec. Il est aussi résolu que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux du **27 avril 2010** et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Il est aussi résolu que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution. En dernier lieu, il est aussi résolu que le conseil entérine les travaux présentés dans la reddition de compte 2010 du programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-158

32. SERRURE – GARAGE – CASERNE

ATTENDU QUE sous la recommandation de l'inspecteur en voirie, il y aurait lieu d'installer une serrure sur la porte située entre la caserne incendie et l'atelier du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'installer une serrure sur la porte située entre la caserne incendie et l'atelier du garage municipal. Il est aussi résolu que seul le directeur incendie et le directeur-adjoint aient en leur possession et soient responsables d'une copie de la clé de cette nouvelle serrure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-159

33. FORMATION MMQ – RISQUE D'INCENDIE EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QUE la MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec) offre une formation gratuite concernant "le risque d'incendie en milieu de travail" qui se déroulera le 11 mai 2010 à St-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'inspecteur en voirie Monsieur Sidney Lynche ainsi que l'employé en voirie Monsieur Michel Houle à assister à la formation gratuite offerte par la MMQ intitulé "le risque d'incendie en milieu de travail" qui se déroulera le 11 mai 2010 à St-Hyacinthe. Il est aussi résolu que les frais de déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-160

34. RAPIÉÇAGE 2010 – DEMANDE DE SOUMISSION

ATTENDU QUE des travaux de rapiéçage d'asphalte chaud sont à effectuer;

ATTENDU QU'une somme de 75 000 \$ est prévue au budget 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de rendre disponible un montant de 75 000 \$ afin de procéder aux travaux de rapiéçage d'asphalte chaud.

Il est aussi résolu que :

- des soumissions publiques soient demandées par la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier;
- les formulaires devront être reçus au plus tard le 1^{er} juin 2010 avant 11 h et l'ouverture aura lieu le même jour à compter de 11h05 au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-161

35. ACHAT TRACTEUR À PELOUSE

ATTENDU QUE le conseil désire acquérir un tracteur à pelouse pour les besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles aux postes budgétaires suivants pour un total de 4 830.63 \$ soit:

- 03-310-10-724: Camionnette – Pick-Up = 2 772.38 \$
- 03-310-10-725: Tracteur à gazon / Souffleuse = 2 058.25 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières de rendre disponible un montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition d'un tracteur à pelouse.

Il est aussi résolu que pour totaliser cette somme, les argents proviennent de :

- 2 772.38 \$ du poste 03-310-10-724: Camionnette – Pick-Up
- 2 058.25 \$ du poste 03-310-10-725: Tracteur à gazon / Souffleuse
- 2 20.62 \$ du fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans à raison de 544.12 \$ par année à partir de 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- R 2010-05-162** **HYGIÈNE DU MILIEU**
36. TRANSFERT – FONDS RÉSERVE DES EAUX USÉES
ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées doit recevoir l'approbation du conseil;
- ATTENDU** le transfert prévu au budget 2010, du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées, d'une somme de 4 720 \$;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser un virement de 4 720 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de réserve des eaux usées No 204251;
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- R 2010-05-163** **37. ACHAT D'ALUN**
ATTENDU QUE l'ajout d'alun sera à utiliser au niveau des étangs;
- ATTENDU QU'**une somme de 3 000 \$ est prévue au budget 2010;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de rendre disponible le montant de 3 000 \$ et autoriser l'achat d'alun comme prévu au budget 2010.
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- R 2010-05-164** **URBANISME ET ZONAGE**
38. DÉROGATION MINEURE – LOT 15-8
ATTENDU la demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur le lot 15-8 du cadastre du Canton de Wickham, soit au 120 route Lachapelle, à l'effet de régulariser la marge de recul avant du garage;
- ATTENDU QUE** le demandeur a respecté toutes les conditions exigées par le règlement No 574-03 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;
- ATTENDU** l'étude faite par le CCU (Comité consultatif d'urbanisme);
- ATTENDU** la recommandation émise par le CCU;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour le garage situé sur le lot 15-8 du cadastre du Canton de Wickham, soit au 120 route Lachapelle et ainsi régulariser la dérogation de six virgule quatre-vingt-neuf mètres (6,89 m.) pour la marge de recul avant. La marge prescrite étant de huit mètres (8 m.) et la marge réelle acceptée par la présente dérogation étant d'un virgule onze mètres (1.11 m.).
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- R 2010-05-165** **39. 2^E PROJET RÈGLEMENT 637-10 – CHANGEMENT ZONAGE SRDP**
ATTENDU QUE le premier projet de règlement 637-10 amendement au règlement de zonage fut adopté par résolution à la séance régulière du 1er février 2010;

ATTENDU QU'UNE consultation publique s'est tenue le 18 février 2010, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter, et ce, sans changement, le second projet de règlement numéro 637-10 intitulé Amendement au règlement de zonage.

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE DE L'AVENIR**

RÈGLEMENT NO 637-10

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU l'adoption par la municipalité du règlement de zonage n° 429-89;

ATTENDU QUE le règlement de zonage n° 429-89 nécessite des modifications;

ATTENDU QUE ces modifications résident dans l'ajout d'usages dans une zone spécifique;

ATTENDU QUE les études et les rencontres préparatoires ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par [REDACTÉ], appuyé par [REDACTÉ] et résolu d'adopter le projet de règlement d'amendement no 637-10 modifiant le règlement de zonage numéro 429-89 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 429-89 est modifié par l'ajout de la zone A13 à même la zone A7 tel qu'apparaissant au plan d'accompagnement no 49025-04.

ARTICLE 2

Les feuillets 1/2 et 2/2 de la grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 429-89 sont modifiées par l'ajout de la zone A13. Le contenu des usages et normes pour la zone A13 est le même que celui de la zone A7 et la note 14 est ajoutée à la ligne *III Autre vente au détail, vente en gros* de la section *Commerce et service*.

Le contenu de la note 14 est le suivant :

14 : De ce groupe, seuls sont autorisés les centres de toxicomanie, de santé, de thérapie et de réhabilitation

ARTICLE 3

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-166

40. FÊTE NATIONALE – AUTORISATION PARADE ET BRUIT

ATTENDU QUE la municipalité est en accord avec la tenue, sur le site des Loisirs, de la Fête populaire de la St-Jean-Baptiste organisée par le comité des loisirs de la municipalité;

ATTENDU QU'un spectacle en plein air sera présenté dans le cadre de ces activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser que pour la Fête de la St-Jean-Baptiste, soit permis une parade circulant sur la rue Principale ainsi que la route Boisvert de la municipalité et d'autoriser le bruit en dehors des heures et du rayon permis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-167

41. CLUB AIR-SOLEIL - AUTORISATION DE BRUIT

ATTENDU QUE Loisirs Air Soleil a déposé une demande écrite afin d'obtenir une dérogation sur le bruit;

ATTENDU QUE cette dérogation porte sur les dates et heures suivantes :

- 19 juin 2010 – Fête de la St-Jean-Baptiste, jusqu'à 1h00 a.m.;
- 7 août 2010 – Fête privée, inter camp, jusqu'à 1h00 a.m.;

ATTENDU QUE l'article 28 du règlement 591-04 stipule que cet article **ne s'applique pas** dans le cas de fêtes populaires autorisées par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser la dérogation sur le bruit demandée par Loisirs Air Soleil soit permettre le bruit en dehors des heures et du rayon permis aux dates et heures suivantes :

- 19 juin 2010 – Fête de la St-Jean-Baptiste, jusqu'à 1h00 a.m.;
- 7 août 2010 – Fête privée, inter camp, jusqu'à 1h00 a.m.;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

42. LOISIRS – SUBVENTION FÊTE NATIONAL

Ce point est reporté à la séance de juin 2010

R 2010-05-168

43. FABRIQUE – FEUILLET PAROISSIAL

ATTENDU QUE l'inscription au feuillet paroissial est à renouveler au coût de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de renouveler l'inscription de la municipalité au feuillet paroissial au coût de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-169

44. RÉNOVATION LOCAL DES LOISIRS

ATTENDU QUE le local du centre des Loisirs a besoin d'être rafraîchi;

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier, mentionne qu'une somme de 1 500 \$ est disponible au budget, "Loisirs – Entr. Bâtisse" ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de mandaté la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier à présenter à la prochaine séance régulière de ce conseil, un projet de rénovation du local des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-170

45. REPLACEMENT DES ARBRES MORTS

le conseiller Pierre Lavallée s'est retiré des délibération

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée a inventorié le nombre de petits arbres morts bordant la municipalité;

ATTENDU QUE ce nombre s'élève à 5 pometiers colonnaire baccata Rosthern et 7 érables Autumn Blaze;

ATTENDU QUE le comité d'embellissement de L'Avenir offre des pometiers au coût de 36 \$ chacun plus taxes ainsi que des érables Blaze au coût de 40 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser une dépense de 500 \$ plus les taxes applicables afin d'acquérir du Comité d'embellissement de L'Avenir, cinq (5) pometiers colonnaire baccata Rosthern et sept (7) érables blaze. Il est aussi résolu d'installer des protecteurs aux pieds des arbres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-171

46. COMMANDITE JUNIOR CHARPENTIER-LECLERC + LETTRE D'APPUI

ATTENDU QU'une demande de commandite a été reçue du club de tumbling de Drummondville pour l'athlète l'Avenirois Junior Charpentier-Leclerc;

ATTENDU QUE ce jeune athlète ira représenter le Canada au championnat du monde qui se tiendra en France en 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser une commandite de 500 \$ au Club de Tumbling de Drummondville pour l'athlète l'Avenirois Junior Charpentier-Leclerc. Il est aussi résolu qu'une lettre d'appui soit acheminée au député de Johnson, Monsieur Étienne-Alexis Boucher, afin que Monsieur Charpentier-Leclerc puisse bénéficier du "*Fonds Jeunesse Circonscription de Johnson*", soit d'une aide financière pour la réalisation de divers projets personnels marqués par l'excellence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-172

47. SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

ATTENDU QUE la semaine de l'action bénévole se tenait du 18 au 24 avril dernier.

ATTENDU QUE la municipalité désire souligner le travail de ses bénévoles;

ATTENDU QUE le comité d'embellissement de L'Avenir organise la Fête des Voisins qui se déroulera le 6 juin prochain

ATTENDU QUE la municipalité désire participer et contribuer à cet événement et que pour cette occasion et qu'un verre de l'amitié soit offert aux bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser une dépense de 150 \$ afin de contribuer à couvrir les coûts reliés à cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2010-05-173

48. GLORIETTE – GOUTTIÈRES

ATTENDU QU'afin de protéger la structure de la gloriette, l'installation de gouttières est nécessaire;

ATTENDU QUE l'inspecteur en voirie Monsieur Sidney Lynch a reçu deux (2) offres de services pour l'achat et l'installation de gouttières sur la gloriette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser une dépense de 423 \$ plus les taxes applicables pour l'achat et l'installation de gouttières sur la gloriette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-174

49. RÉSEAU BIBLIO – ASSEMBLÉE ANNUELLE

ATTENDU la convocation à l'assemblée annuelle 2010 de Réseau Biblio du Centre-du-Québec, le Lanaudière et de la Mauricie;

ATTENDU l'intérêt du conseiller Alain-Serge Vigeant et Madame Michèle Drissen à participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le conseiller Alain-Serge Vigeant ainsi que Madame Michèle Drissen à participer à l'assemblée annuelle 2010 de Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui se déroulera le 4 juin à Trois-Rivières. Il est aussi résolu que les frais de repas et de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-175

50. LIEN INTERNET – MAISON DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la Fondation L'Avenir en Héritage a réactivé le lien internet de fibre optique déjà en place à la Maison de la Culture;

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire de ce lien et en paie les coûts à la CSDC (Commission Scolaire des Chênes de Drummondville);

ATTENDU QUE ce lien internet est indispensable au fonctionnement du marché virtuel qu'est le projet de L'Écomarché de L'Avenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la Fondation L'Avenir en Héritage à utiliser gratuitement le lien internet de fibre optique déjà en place à la Maison de la Culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-05-176

51. PROJET PARC-ÉCOLE 2011

ATTENDU QUE le projet de Parc-École à L'École L'Avenir pour l'an 2011;

ATTENDU QUE ce projet peut faire l'objet de subvention de la SDED (Société de Développement Économique de Drummondville), et du Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada pourvu que ces demandes soient soumises par la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement représenté par Madame Nancy Lemyre a présenté à la directrice générale/secrétaire-trésorière le détail du projet et ses coûts;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement désire connaître la mesure à laquelle la municipalité de L'Avenir est prête à investir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de déposer une demande de subvention à la SDED ainsi qu'au Fonds AgriEsprit pour la réalisation du projet Parc-École de L'Avenir 2011, que la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité lesdites demandes d'aide financière. Il est aussi résolu que la municipalité accepte de s'impliquer à la réalisation du projet du Parc-École de L'Avenir 2011, en fournissant gratuitement ses équipements et de la main d'œuvre, selon les besoins requis à la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

52. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'avril 2010 est remis à tous les conseillers.

53. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2010-05-177

54. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **21 heures 40 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Martine Bernier
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 7 juin 2010.

